



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2026 02 03
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 19 février 2026
*(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 février, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE.

Excusés : Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY.

Demande de participation financière de l'association INOV

Il est rappelé aux membres du Bureau Communautaire, que depuis le Conseil d'Administration de l'association « Initiative Nord et Ouest de Vendée » (INOV) du 5 février 2014, la participation des collectivités est calculée en tenant compte du poids des bases de Cotisations Foncières des Entreprises (CFE) et du nombre de dossiers instruits.

Par courrier du 16 janvier 2026, son Président, M. Joël MORIN, demande au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération une participation de 46 538 € pour l'année 2026, en progression de 4 228 € par rapport à 2025 (+ 9,99 %).

Cette participation correspond à la quote-part de la participation totale nécessaire à l'équilibre du budget de l'association pour 2026.

L'association INOV précise qu'en 2026, sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, elle a financé 42 entreprises représentant 471 700 € de prêts d'honneur.

Les éléments de calcul sont les suivants :

Participation totale des EPCI inscrite au budget 2026 : 144 628 €

- 1/3 sur la base de la CFE : 48 209 €

- 1/3 part fixe : 48 208 €

- 1/3 sur la base des dossiers instruits : 48 212 €

Année 2026	Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Challans Gois Communauté	Pays des Achards	Pays Talmondaïs	TOTAL
Base brutes CFE	18 456 478 €	15 803 413 €	8 982 552 €	9 905 502 €	53 147 945 €
Poids en %	35%	30%	17%	19%	100%
Part. en fonction CFE	16 741 €	14 335 €	8 148 €	8 985 €	48 209 €
Part fixe	12 052 €	12 052 €	12 052 €	12 052 €	48 208 €
Nombre moyen de dossiers instruits	73	65	27	33	198
Poids en %	37%	33%	14%	17%	100%
Part. en fonction du nombre de dossiers	17 744 €	15 881 €	6 644 €	7 940 €	48 212 €
Participation totale	46 538 €	42 268 €	26 844 €	28 978 €	144 628 €
Rappel participation demandée en 2025	42 310 €	40 476 €	24 512 €	26 134 €	133 432 €

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

• **Budget prévisionnel :**

Charges de fonctionnement	2025	2026	Produits de fonctionnement	2025	2026
Achats	14 100,00 €	21 220,00 €			
carburant	900,00 €	920,00 €	Prestations de service	- €	- €
Fournitures	1 000,00 €	1 000,00 €	Expertise Nacre		
services extérieurs	- €		Subventions d'exploitation	173 432,00 €	193 968,00 €
Location bureaux	6 700,00 €	6 850,00 €			
prime d'assurances	2 500,00 €	2 500,00 €	Subvention REGION	6 000,00 €	15 000,00 €
enveloppe de secours	2 500,00 €	2 500,00 €	Subvention Vendée Grand Littoral	26 134,00 €	28 978,00 €
entretien et maintenance	500,00 €	6 700,00 €	Subvention Com Com de Challans Gois Communauté	40 476,00 €	42 268,00 €
Location informatique	- €	750,00 €	Subvention Com Agglo St Gilles	42 310,00 €	46 538,00 €
Autres services extérieurs	39 100,00 €	36 790,00 €	Subvention Com Com Pays des Achards	24 512,00 €	26 844,00 €
Honoraires commissaire aux comptes, comptable, avocats...	8 600,00 €	8 800,00 €	Subvention Crédit Agricole	7 500,00 €	7 500,00 €
communication	800,00 €	800,00 €	Subvention Banque Populaire	2 500,00 €	2 500,00 €
Déplacements personnel	6 000,00 €	6 000,00 €	Subvention CCI	2 000,00 €	2 000,00 €
réception	10 000,00 €	11 000,00 €	Subvention Crédit Mutuel	10 000,00 €	10 000,00 €
frais postaux	2 700,00 €	3 150,00 €	Subvention CIC	1 500,00 €	500,00 €
Services bancaires et assimilés	1 900,00 €	2 000,00 €	Subvention Caisse d'Epargne	1 500,00 €	1 500,00 €
Cotisation Réseau Initiative	3 150,00 €	3 100,00 €	Subvention Harmonie Mutuelle	1 000,00 €	340,00 €
Cotisation BPI			Subvention BPI	8 000,00 €	10 000,00 €
Cotisation Pays de la Loire Initiative	1 500,00 €	1 540,00 €	Parcours entrepreneurs		
Cotisation ariak	4 200,00 €		Autres produits de gestion	8 000,00 €	8 500,00 €
Trophée avenir	250,00 €	400,00 €	Cotisations membres	8 000,00 €	8 500,00 €
	- €	- €	Produits financiers	- €	1 300,00 €
Charges de personnel	155 983,00 €	170 057,00 €	produits financiers divers	- €	1 300,00 €
Rémunération du personnel	115 000,00 €	125 000,00 €	Produits exceptionnels	7 750,00 €	9 300,00 €
Cotisations patronales	39 733,00 €	44 007,00 €		7 750,00 €	9 300,00 €
formation					
autre charges	1 250,00 €	1 050,00 €			
Médecine du travail					
Autres frais d'animation club					
Autres frais liés au parrainage					
Autres charges					
Garantie OSEO					
Autres charges exceptionnelles					
Impôts sur les sociétés					
TOTAL CHARGES	209 183,00 €	228 067,00 €	TOTAL PRODUITS	189 182,00 €	213 068,00 €
			Déficit prévisionnel	- 20 001,00 €	- 14 999,00 €

• **Bilan au 31/12/2024**

ACTIF	Amortissements ou provisions	Amortissements ou provisions	NET	PASSIF	MONTANT
Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	Fonds propres avec droit de reprise	183 803,70 €
Immobilisations corporelles	9 520,21 €	7 988,11 €	1 532,10 €	Fonds propres sans droit de reprise	1 442 308,15 €
Immobilisations financières	1 093 264,59 €	46 381,84 €	1 046 882,75 €	Résultat de l'exercice	- 38 294,98 €
				Report à nouveau	- 99 337,62 €
				réserves	191 289,41 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 102 784,80 €	54 369,95 €	1 048 414,85 €	TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 679 768,66 €
Autres créances	13 326,27 €		13 326,27 €	dettes fiscales et sociales	21 873,40 €
TOTAL CREANCES	13 326,27 €	- €	13 326,27 €	Autres dettes	11 297,84 €
Disponibilités	651 096,15 €		651 096,15 €	TOTAL DETTES	33 171,24 €
Charges constatées d'avance	102,63 €		102,63 €		
TOTAL ACTIF	1 767 309,85 €	54 369,95 €	1 712 939,90 €	TOTAL PASSIF	1 712 939,90 €

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.5211-10, L.5216-5 I 1°,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-372 du 12 juin 2025,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant redéfinition des délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu le projet de convention d'objectifs à conclure avec l'association INOV,
Vu le rapport,
Considérant que la somme sera inscrite au BP 2026,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer une participation financière de 46 538 € à l'association INOV au titre de l'exercice 2026 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 20 FEV. 2026
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 20 FEV. 2026

Givrand, le 19 février 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.